

Sommaire

Maïs P2/P3

Légende :

Risque très faible



Risque très fort



Prophylaxie

Biocontrôle

Résistance

	Indicateurs de risque	L'essentiel
<a href="#">Maïs</a>		Maïs : Les semis compris entre mi-avril et mi-mai sont entre 12 et 17 feuilles. Les semis entre fin mai et début juin sont entre 8 et 10 feuilles.
<a href="#">Pyrale</a>		Légère hausse des captures mais la pression reste très faible.
<a href="#">Sésamie</a>		Une seule capture sur le secteur de Pipriac.

LES ACTUALITES DU MOMENT

**ACTU SANTE :** l'ambroisie à feuille d'armoise. Cette plante invasive produit un pollen très allergisant.

Pour savoir pourquoi l'identifier et s'informer sur la plante. [Ambroisie- Fredon Bretagne— Cliquez ici](#)

Le datura stramoine. Une plante invasive toxique. Pour savoir pourquoi l'identifier et s'informer sur la plante.

[Datura Fredon Bretagne— Cliquez ici](#)

**ACTU BIODIVERSITE :** Les notes nationales sur la biodiversité. S'informer, comprendre et agir—cliquez sur l'un des items ci-dessous.



**A SURVEILLER :** Les organismes nuisibles de quarantaine à surveiller.

Ces organismes ne sont pas encore présents en France, ils font cependant l'objet d'une surveillance importante à l'échelle nationale. Pour la culture du maïs, il en existe 4 actuellement :

- Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) - [fiche d'identification—cliquez ici](#)
- Légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) - [fiche d'identification—cliquez ici](#)
- Le diabrotica (*Diabrotica barberi*) - [fiche d'identification—cliquez ici](#)
- Flétrissement bactérien du maïs (*Pantoea stewartii*) - [fiche d'identification—cliquez ici](#)

**Dégâts faune sauvage sur maïs**

Pour chaque dégât occasionné par la faune sauvage, les agriculteurs sont invités à remplir le formulaire de déclaration en ligne ([formulaire : cliquez-ici](#)) ou via une application mobile disponible sur android et apple : [cliquez-ici pour savoir comment les télécharger](#). Cette déclaration, si elle n'ouvre pas droit à l'indemnisation, permet d'orienter les mesures de gestion de l'espèce et de justifier du maintien du classement en « nuisible ».



# Données météo

Stations météo		Températures moyennes en °C juin (Normales)	Températures moyennes en °C 1-16 juillet (Normales)	Précipitations Cumul en mm juin (Normales)	Précipitations Cumul en mm 1-16 juillet (Normales)
Ille-et-Vilaine	Rennes	16.4 (17.3)	17 (19.6)	61.8 (50.9)	15.1 (44)
	Miniac-Morvan	16 (17.3)	16.9 (19.6)	16.4 (50.9)	12.2 (44)
	Langon	17 (17.3)	17 (19.6)	116.6 (50.9)	3.7 (44)
Finistère	Brest	14.6 (15.5)	15.6 (17)	46.3 (64.6)	30.8 (70.7)
	St-Pol-de-Léon	14.8 (15.5)	16.4 (17)	25 (64.6)	14.6 (70.7)
	Quimper	15.6(15.5)	16 (17)	66.7 (64.6)	28 (70.7)
Morbihan	Surzur	17.2 (16.4)	16.7 (18)	39.2 (52)	16 (55.2)
	Pontivy	16.6 (16.4)	17 (18)	14.2 (52)	19.2 (55.2)
	Ploërmel	16.9 (16.4)	17 (18)	22.4 (52)	14.2 (55.2)
Côtes-d'Armor	St Brieuc	14.7 (15.5)	16.6 (17.2)	18.8 (50.7)	8 (41.9)
	Louargat	14 (15.5)	15 (17.2)	40 (50.7)	38.2 (41.9)
	St Glen	15.3 (15.5)	16.2 (17.2)	21.4 (50.7)	12.8 (41.9)

Données météo, du 1<sup>er</sup> juin au 16 juillet 2024, source : MétéoData. Normales de saison, source : MétéoFrance.

## Maïs

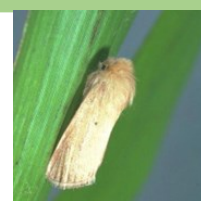
### Sésamie du maïs (*Sesamia nonagrioides*)



#### ◆ Information sur le ravageur :



La sésamie adulte, mesure environ 20 mm les ailes repliées. Les ailes antérieures sont brunes, les ailes postérieures sont blanches. Au niveau des symptômes, les dégâts sont visibles au stade 3-4 jusqu'à 10-12 feuilles. Ils se caractérisent par un dessèchement et une disparition de plusieurs plantes successives avec une grosse perforation à la base de la tige. Plus de détails sur le pathogène, consultez sa fiche sur le site d'Arvalis. [Fiche accident sésamie du](#)



#### ◆ Observations issues des parcelles du réseau

Une seule sésamie a été capturée dans une parcelle située à Pripriac, en Ille-et-Vilaine.

Cependant dans une parcelle située au Grand-Fougeray en Ille-et-Vilaine, de rares dégâts liés à la larve de sésamie ont été observés. (photo 1 : larve. Photo 2 : dégât avec dépérissement du plant attaqué).



Photo 1



Photo 2

#### ◆ Analyse de risque et prévisions

Une seule capture. La remontée des températures dans la semaine pourrait engendrer de nouvelles émergences. Le risque reste cependant faible.



**Pyrale du maïs** (*Ostrinia nubilalis*) 

◆ **Information sur le ravageur :**



La pyrale adulte, mesure environ 25 mm de large. Les mâles, dont l'abdomen dépasse le bord des ailes repliées, sont plus foncés que les femelles qui sont jaune pâle.

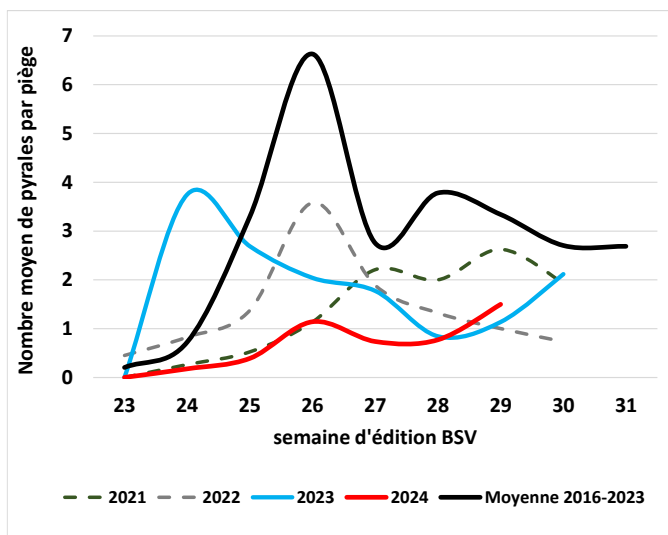
Au niveau des symptômes, les dégâts sont visibles au stade 10-12 feuilles. Ils se caractérisent par des perforations des feuilles symétriques par rapport à la nervure centrale (aspect "coup de fusil") et de la sciure à l'aisselle des feuilles (là où la larve pénètre).

Plus de détails sur le pathogène, consultez sa fiche sur le site d'Arvalis. [Fiche accident pyrale du maïs.](#)

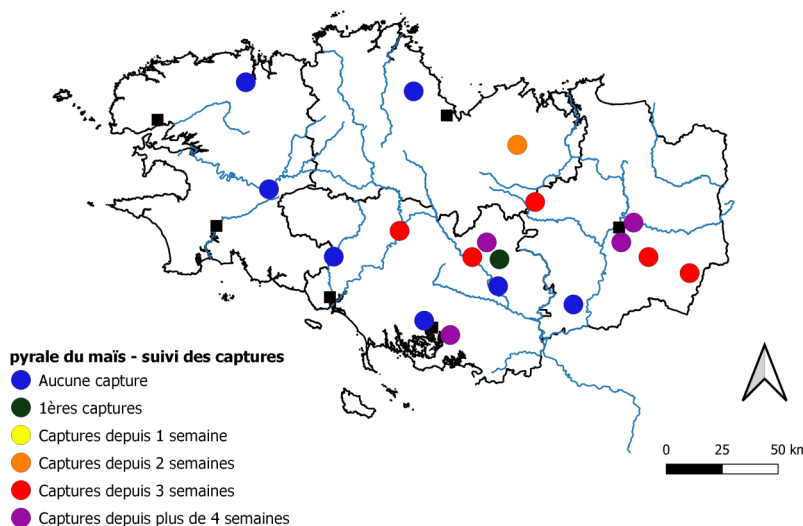


◆ **Observations issues des parcelles du réseau**

Cette semaine (semaine 29 – du 11 juillet au 16 juillet), 18 pièges ont été relevés. Sur 11 pièges, 27 pyrales ont été capturées.



Graphique 1 : évolution du nombre moyen de pyrales par piège selon l'année.



Carte 2 : état des captures de la pyrale.

◆ **Analyse de risque et prévisions**

Comme prévu, la remontée des températures a provoqué de nouvelles émergences. Le nombre de pyrales capturé a légèrement augmenté cette semaine mais cela reste bien en dessous des années précédentes. Le risque reste faible.

◆ **Gestion du risque**



**Des méthodes de luttes alternatives existent.**

Le trichogramme, une guêpe parasitoïde, permet de lutter contre la pyrale du maïs. Il s'agit d'une méthode alternative de biocontrôle. Ce biocontrôle se présente sous forme de plaque contenant des œufs de la guêpe. Le sachet doit être positionné dès qu'un début de vol est constaté (par l'intermédiaire du BSV par exemple), afin que les œufs puissent éclore rapidement pour donner des adultes au moment de la période de ponte de la pyrale (quelques semaines après le début de vol).

Pour plus d'informations : [cliquez-ici](#)



---

## PROCHAIN BSV – MARDI 23 JUILLET – ABONNEMENT BSV

---

Vous pouvez retrouver l'ensemble des BSV Grandes Cultures sur les sites internet suivants :

Le site de Fredon Bretagne :

<https://fredon-bretagne.com/bulletin-sante-du-vegetal/>

Le site de la Chambre d'Agriculture de Bretagne :

<https://bretagne.chambres-agriculture.fr>

Le site de la DRAAF Bretagne :

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr>

Pour recevoir gratuitement les BSV :

Inscrivez-vous sur le site de la chambre d'agriculture de Bretagne :

[Formulaire pour envoi de mail](#)

Ou contactez par mail l'animateur Grandes Cultures :

Mail : [Damien.leclercq@fredon-bretagne.com](mailto:Damien.leclercq@fredon-bretagne.com)

L'ensemble des observations contenues dans ce bulletin a été réalisées par les partenaires suivants :

LYCEE DE BREHOULOU, COOP LE GOUessant, EUREDEN, FREDON BRETAGNE, CRA BRETAGNE, AGRICULTEUR, HAUTOIS SAS, INNOVAL, TERDICI.

Direction de Publication  
Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne  
ZAC Atalante Champeaux 35 042 RENNES  
Contact : Claire Ricono  
Animatrice inter-filières - Tél : 02 97 46 22 41

Rédigé par :  
FREDON Bretagne  
5, Rue A. de St Exupéry  
35235 THORIGNE FOUILLARD  
Contact : Damien Leclercq  
Animateur Grandes Cultures - Tél : 02 23 21 21 17

Comité de Relecture :  
Arvalis-Institut du Végétal, Chambres d'Agriculture de Bretagne,  
DRAAF-SRAL, Terres Inovia

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations réalisées eux-mêmes dans leurs cultures et/ou sur les préconisations de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, de l'environnement et de la santé, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Eco-phyto.